



LANDIVY INFOS

JANVIER 2008

Numéro 1

Le Mot du Maire

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 9 mars 2008, et, en cas de second tour, le dimanche 16 mars.

Le bureau de vote sera ouvert en mairie de 8h à 18h, sauf si de nouvelles dispositions modifient ces horaires.

En raison de la proximité de ces élections, la loi m'interdit toute forme de promotion dans le bulletin municipal, en particulier de vous parler des travaux en cours ou des réalisations.

Je vous invite à lire les nombreuses rubriques de ce bulletin. Elles reflètent l'activité du conseil municipal et celle des associations.

Vous trouverez aussi, ci-dessous, un article sur la mise en ligne du site Internet de LANDIVY.

Comme les années précédentes, nous inviterons à la GALETTE DES ROIS de la commune, le mardi 15 janvier, ceux qui résident depuis moins d'un an à LANDIVY. Nous leur adresserons des invitations quelques jours avant. N'hésitez pas à signaler au maire, à un membre du conseil ou à un employé communal un éventuel oubli!!!

Les fêtes de Noël et du Nouvel An sont l'occasion pour tous de se retrouver en famille ou entre amis. Je souhaite qu'elles vous permettent de renouer des liens parfois distendus, d'oublier les rancœurs et les inimitiés. Le maire, les élus et les employés communaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2008.

Nous souhaitons qu'elle voie se réaliser vos vœux les plus chers, aboutir vos projets personnels, familiaux et professionnels. Bref, qu'elle soit pour tous, petits et grands, **une bonne et heureuse année.**

Site Internet de LANDIVY

Le site Internet officiel de la commune de Landivy est en ligne depuis quelques jours.

Vous pouvez le consulter sur <http://www.landivy.fr>

Vous y trouverez des informations utiles, une rubrique actualités, le compte rendu des réunions de Conseil Municipal, etc.

Au fil du temps, il sera complété pour répondre à vos attentes.

J'invite les passionnés du web, et tous ceux qui ont de bonnes idées à se joindre à moi. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. N'hésitez pas à me contacter : mairie@landivy.fr ou webmaster@landivy.fr

De plus, chacun peut demander à créer gratuitement son adresse du type : monnom@landivy.fr

Il suffit de se présenter au secrétariat de la Mairie, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et, pour les mineurs, d'une autorisation du responsable légal. Le choix du mot de passe est laissé libre.

L'utilisation de la boîte mail est soumise aux règles habituelles : pas d'envoi de virus, de spam, pas de diffusion d'images ou de propos de caractère raciste, pornographique ou négationniste. En cas de manquement à ces règles, l'adresse pourra être fermée par le webmaster sans préavis.

Bon surf à tous.

Jean-Pierre DUPUIS

SOMMAIRE

Comptes rendu des réunions	
de Conseil Municipal	2
FC Landivy-Pontmain	8
Réforme Permis Construire	9
Harmonie Municipale	10
CLIC ERNEEBOC'AGE	11
A.D.S.B.	12
A.D.M.R.	13
Société de Chasse	14
Office du Tourisme	15
Centre d'Animations	17
Ordures Ménagères	18
Maison de l'Habitat	19
Club Loisirs et Amitiés	20
Association Vie Libre	20
Etat-Civil	21

Dates à retenir

22 mars—Salle Polyvalente
Soirée Football Club Landivy-
Pontmain

29-30 mars—Salle Polyvalente
Théâtre

05-06 avril—Salle Polyvalente
Théâtre

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 6 septembre 2007 à 20 h 30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Présents : M. CHAUVIN, GOBE, Mmes GOUIN, LEFEUVRE, MOREL, NOURY, POISSON, RENAULT Etienne, RONCERAY, ROUSSEL

Absents excusés : Mme BELLARD, BUFFET, M. PELERITO, RENAULT Yves

1) Financement de la classe de neige

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. Fabien ROUXEL, Directeur de l'Ecole Primaire Publique, sollicitant un accord de principe à l'octroi d'une subvention communale pour l'organisation de la classe de neige de l'école primaire. Il rappelle que, lors des manifestations précédentes, le taux de subvention s'élevait à 45%

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Convention avec la D.D.E. pour l'instruction de s autorisations liées au droit du sol

M le maire expose qu'une nouvelle réforme du permis de construire va entrer en vigueur le 1^{er} octobre prochain, modifiant, en particulier, les conditions d'instruction des demandes, qui seront, comme par le passé, assurées par les services de l'Etat. La DDE propose la signature d'une nouvelle convention, adaptée à ces nouvelles conditions, s'inscrivant dans l'objectif d'une amélioration du service rendu aux administrés, de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique. M le maire présente au conseil cette convention, qui définit les modalités de travail entre le Maire, autorité compétente, et la DDE, service instructeur, et propose au conseil de l'autoriser à la signer.

A l'unanimité, le CM accepte.

3) Aménagement aire de camping car

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a mis en place une aire d'accueil des camping-cars aux Terriers.

Il fait part au conseil municipal de la proposition de la Communauté de Communes d'en financer l'aménagement paysager, en échange de l'engagement de la commune d'entretenir cet aménagement et d'en assumer les charges de fonctionnement. (eau et électricité).

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

4) Lotissement de la Lortière

Monsieur le Maire présente les nouveaux projets de lotissement et d'aménagement du vallon de la Lortière, rectifiés conformément aux vœux du conseil. Après de nombreux échanges, les membres du conseil donnent un avis favorable, sous réserve des aménagements suivants :

- ne pas imposer l'entrée à chaque parcelle
- agrandir la place entre les parcelles 8,9,23 et 24, afin de donner plus de convivialité
- ne conserver qu'une seule rangée d'arbres pour délimiter la voie piétonne le long des parcelles. 15,24 et 9.

Monsieur le Maire demandera au CAUE d'intégrer ces remarques.

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 4 octobre 2007 à 20H.30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme BELLIARD, M. CHAUVIN, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEFEUVRE, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RONCERAY, ROUSSEL.

Absents excusés : Mme BUFFET, M. PELERITO, POISSON.

Secrétaire de séance : M. Yves RENAULT

1) Volets roulants immeuble du 19 rue de la Gare

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de M. Mickaël HENRY pour le remplacement d'un volet roulant dans un logement de l'immeuble du 19 rue de la Gare, d'un montant de : 548€ HT soit 578,14€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2) Actualisation des tarifs de l'assainissement

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le tarif de la redevance assainissement qui s'élève à 0,8994€/ m3.

3) Actualisation des tarifs de la cantine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le tarif des cantines scolaires est désormais fixé par la collectivité gestionnaire. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de porter de 2,91€ à 2,97€ le prix du repas à la cantine scolaire.

4) Transfert de charges à la CCBM

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais suite au passage en Taxe Professionnelle Unique depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les sommes dépensées par la commune pour ces compétences l'année (ou les années) précédant le transfert sont retenues sur le montant de la dotation de compensation que la CCBM reverse à la commune. Ce montant est figé définitivement.

Au 1^{er} janvier 2007, ce montant avait été estimé à 111 334€, sur la base des dépenses de 2004 et de 2005. En prenant en compte les dépenses de 2006, il passe à 119 448€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de 119 448 € comme coût net des charges transférées.

5) Comptes rendus commission des travaux et commission des chemins

M. Marcel RONCERAY rend compte de la réunion de la commission des travaux à l'église. La commission propose de faire réparer l'escalier qui accède à la tribune, de demander en urgence le devis à M. GOHIN pour l'électricité, de revoir l'étanchéité des solins. La commission estime que l'installation de sanitaires nécessiterait des travaux très importants et propose de surseoir à cette demande. Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, les propositions de la commission.

M. Yves RENAULT rend compte de la réunion de la commission des chemins. Il présente le résultat des négociations entre les propriétaires pour le tracé d'un nouveau chemin de randonnée au lieu-dit « le Genêt ». Il présente également les modifications : rétrocession d'un chemin et division d'une parcelle au lieu-dit « la Chasserie ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de la commission et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour l'aménagement du chemin de randonnée.

6) Acquisition mobilier

Monsieur le Maire indique qu'en raison du nombre d'enfants inscrits à l'école maternelle et au centre d'accueil périscolaire, il y a lieu d'acquérir du mobilier supplémentaire.

A l'école maternelle, la directrice souhaite l'acquisition d'un meuble à casiers et d'une table supplémentaire pour un montant de 422,50€ HT, soit 505,31€ TTC.

A l'accueil périscolaire, Mme Janine BRUNET demande deux chaises pour un montant de 78€ HT, soit 98,89€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces achats.

7) Encadrement des élèves à la cantine

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que depuis la rentrée de septembre, le nombre d'enfants fréquentant la cantine municipale est en forte hausse. Aussi la qualité du service pour les plus petits, assuré par Mme BRUNET, s'est dégradée. Il propose d'augmenter d'une heure par jour le temps de travail à Mme BALAN, pour l'affecter à ce service. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8) Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors d'une précédente réunion, il avait été décidé d'inscrire la commune au programme 2008 d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, et de proposer en priorité la Rue du Pâtis et la Rue de l'Airon. Sur proposition de M le maire, le conseil municipal sollicite l'inscription de ces deux rues au programme 2008, dans la limite d'un montant de travaux de 100.000€ HT pour le réseau électrique, et de 43.000€ TTC pour le réseau télécommunications. Monsieur le Maire présentera un dossier au SDEGM dans ce sens.

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption urbain sur la vente de la maison située « 3 Rue du Louvre », section AB 62.

- Dans le cadre du déroulement de sa carrière, un agent est susceptible d'être promu au grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire. Sur proposition de M le maire, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, et de supprimer le poste d'agent spécialisé de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il nommera Mme Jeanine BRUNET à ce poste.

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de M le chef de brigade, d'installer un éclairage extérieur à la gendarmerie. Le devis de M. DUCHEMIN s'élève à 130.31€ HT, soit 137.47€ TTC. Après discussion, le conseil municipal accepte, par 6 voix pour, 2 voix contre et 4 absentions, l'installation de cet équipement.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention à passer avec la CCBM, pour les prestations que la Communauté de Communes est susceptible, suite au transfert de compétences, d'assurer pour le compte de la commune et que la commune remboursera.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 8 novembre 2007 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme BELLARD, M. GOBE, Mmes GOUIN, NOURY, M. POISSON, RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RONCERAY, ROUSSEL.

Absents excusés : Mme BUFFET, M. CHAUVIN, Mmes MOREL, LEFEUVRE, M. PELE-RITO

Secrétaire de séance : M. Marcel RONCERAY

1) Lotissement de la Lortière

M. le Maire présente au conseil municipal le projet du futur lotissement de la Lortière élaboré par les services de l'équipement en prenant en compte les modifications demandées. Ce plan se présente en deux tranches : la première de 14 lots et la seconde de 10 lots.

Les membres du conseil municipal acceptent l'avant projet du lotissement de la Lortière. Ils demandent que les appels d'offre incluent une tranche ferme de 14 lots et une tranche conditionnelle de 10 lots.

2) Prime de fin d'année

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire la prime de fin d'année du personnel communal au prorata du temps de travail, et de l'étendre aux agents contractuels.

3) Cantine

Mme Agnès NOURY, adjointe, rend compte de la réunion à laquelle elle a participé, à la demande de parents d'élèves, au cours de laquelle a été évoqué le fonctionnement de la cantine scolaire.

Elle formule la demande, relayée par M Le maire, de réactivation de la commission « cantine municipale », associant des élus, des parents d'élèves et le personnel communal, afin d'émettre des propositions (élaboration des menus, choix des produits, aménagement des locaux, mode de fonctionnement, etc.)

Elle signale que ses interlocuteurs ont évoqué le problème du bruit au moment des repas, et celui, récurrent, du déplacement des élèves de primaire, en particulier par temps de fortes pluies.

Le conseil municipal approuve la création d'une commission cantine, et désigne Mmes NOURY et LEFEUVRE pour y participer.

4) Indemnité d'éviction

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que MM. Roland et Hubert TURPIN occupent actuellement, pour leur entreprise, un terrain acheté par la commune à M. et Mme Lucien TOUROUL de Savigny le Vieux. Ce terrain d'une superficie d'environ 1 668 m² est utilisé comme dépôt de bois. Il est destiné à compléter la zone d'activités de la Madeleine, et sa libération par les occupants actuels est indispensable.

M. Le Maire propose de verser à MM. Roland et Hubert TURPIN une indemnité d'éviction d'un montant de 500,40 € à la libération du terrain. Le CM accepte à l'unanimité.

5) Indemnité de gardiennage église

M. le Maire rappelle au conseil que l'indemnité de gardiennage de l'église, est versée au prêtre en charge du territoire. Elle s'élève à 116,19 € pour l'année 2007 et sera reconduite, comme prévu par la délibération du 19 janvier dernier.

6) Salle de pratiques musicales collectives amateurs

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT T.T.C.
Lot.0 1 : Terrassements	SARL Daniel DODARD 53190 LANDIVY	5 358,08 €
Lot. 02 : Maçonnerie	SARL Daniel DODARD 53190 LANDIVY	41 435,68 €
Lot. 03 : Charpente-Couvertures-Zinguerie	M. Roland COUPE 53190 LANDIVY	21 792,11 €
Lot. 04 : Menuiseries	M. Mickaël HENRY 53190 LANDIVY	20 237,37 €
Lot. 05 - 06: Electricité-Aération	SARL Michel GOHIN 53190 LANDIVY	12 686,09 €
Lot. 07 : Chauffage	SARL Michel GOHIN 53190 LANDIVY	3 074,92 €
Lot. 09-10 : Isolation-Cloisons sèches	M. Mickaël HENRY 53190 LANDIVY	11 600,35 €
Lot. 11 : Carrelages	SARL Yannick DESDOUETS 53220 PONTMAIN	2 600,09 €
Lot. 12 : Peintures (Variante : toile de verre acoustique)	M. Claude LEPANNETIER 53220 PONTMAIN	6 122,62 €

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des propositions de la commission d'appel d'offre, réunie pour examiner les marchés de construction de la salle de pratiques musicales collectives amateurs.

Il propose de passer les marchés avec les entreprises les mieux classées :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le choix de ces entreprises et autorisent Monsieur le Maire à signer les marchés.

7) Revente à l'Entreprise DESVOYS du parking rue d u Pâtis

M. le maire informe le conseil de la demande de l'Entreprise DESVOYS de faire l'acquisition du terrain appartenant à la commune et représentant pour partie le parking où stationnent majoritairement les employés de l'entreprise. M. le Maire propose de leur vendre ce terrain d'une superficie d'environ 2 744 m² pour un montant de 3 841,60 € net au vendeur. D'autre part, M. le Maire propose de racheter aux consorts DESVOYS le terrain sur lequel est en partie implantée la route qui mène aux entrepôts, d'une superficie d'environ 1 022 m² pour un montant de 1 430,80 € net au vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces deux propositions aux prix indiqués. Les frais de notaire seront pour les deux transactions, à la charge de l'acquéreur.

8°) Questions diverses

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain sur la vente de la maison « 21-23, Grande Rue » cadastrée section AB 193, 194, 195.

M. le Maire présente au conseil les avenants aux travaux de construction des deux ateliers communaux à la zone d'activités de la Madeleine :

La commission d'appel d'offre propose les avenants suivants :

Local de stockage

Entreprise	Nature des travaux	Avenant HT.	Montant HT. du marché	Nouveau montant du marché H.T
Lot 01 V.R.D. SARL MONGODIN 37, La Pierre Blanche B.P. 17 50640 LE TEILLEUL	- Empierrement bâtiment, modification de l'accès au terrain, finition bicouche en plus et bordure P1, réseaux EP, clôtures, engazonnement en moins.	4 472,75 €	26 957,26 €	31 430,01 €

Garage et bureau

Entreprise	Nature des travaux	Avenant HT.	Montant HT. du marché	Nouveau montant du marché H.T
Lot. 03 Charpente Couverture – Bardages SARL CHARLOT 15, Route de Vautorte 53 500 ST DENIS DE GASTINES	- Non réalisation de travaux sur dispositif de sécurité et ligne de vie	- 1 900,00 €	32 669,89 €	30 769,89 €
Lot. 03 Charpente Couverture – Bardages SARL CHARLOT 15, Route de Vautorte 53 500 ST DENIS DE GASTINES	- Non réalisation de travaux sur dispositif de sécurité et ligne de vie	- 1 900,00 €	24 737,15 €	22 837,15 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces avenants, et autorise le Maire et les adjoints à les signer.

Informations :

-M. le Maire informe le conseil de sa rencontre avec le Président de l'association « Lezarts sonores », qui a pour objectif d'encourager et de promouvoir les jeunes talents en favorisant les échanges multiculturels autour des musiques actuelles. Cette association a loué la salle polyvalente le 31 décembre. La soirée débutera par l'assemblée générale de l'association, à laquelle participeront les artistes mayennais qui joueront ce soir là, suivie d'un concert.

Les membres du conseil émettent un avis mesuré sur l'opportunité de cette location.

-M le maire rend compte de son entrevue avec l'association « Avenir » des écoles primaire et maternelle qui a récolté pour 1 417 € de dons, principalement lors de la fête communale, destinés à être versés à l'association de jeunes diabétiques (A.J.D.) de Rennes.

Il indique qu'il a proposé que la commune soit associée à la réception organisée le 11 décembre à l'occasion de la remise du chèque à un médecin diabétologue représentant l'A.J.D. Le conseil approuve cette décision.

-M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de son entretien avec M. Guy COUPEL, délégué de la FDRP (Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre), à qui il a présenté deux projets de chemins de randonnées sur la commune (aux Genêts et à Atilly). M. COUPEL a manifesté un vif intérêt pour ces projets, susceptibles d'être aidés par le Conseil Général et la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Ce projet recueillant un écho favorable auprès du conseil, M le maire indique qu'il fera appel aux services techniques de la CCBM pour évaluer les travaux à réaliser, et qu'il sollicitera l'a-

F.C.L.P

FOOTBALL-CLUB **LANDIVY-PONTMAIN**

L' US LANDIVY a fusionné avec le club de l' ES PONTMAIN le 08 juin 2007. Cette fusion était nécessaire car les effectifs commençaient à diminuer sérieusement.

Le nouveau club s'appelle **FOOTBALL CLUB LANDIVY-PONTMAIN (FCLP)**. Un bureau a été créé avec de nouveaux statuts. Une nouvelle organisation a été mise en place quant à l' utilisation des 2 terrains : à domicile, les équipes A et C jouent à LANDIVY , l'équipe B évolue à PONTMAIN ; amis supporters, vous êtes les bienvenus pour venir encourager les « ROUGE et BLANC » et apporter votre aide quand cela sera nécessaire.

SAISON 2007-2008.

Quatre équipes ont été engagées : l'équipe A évolue en 1^o division, la B en 2^o division, la C en 3^o division, la D en 4^o division. Nous avons un effectif de 62 joueurs, trop juste pour 4 équipes, compte tenu des absents et des blessés, ce qui est le cas en ce moment ; pour remédier à ce problème, nous avons pris la décision de déclarer forfait pour l'équipe D pour le restant de la saison. A quelques matches de la fin de la mi-saison, l'équipe A est 1^o, quant aux équipes B et C , le début de championnat est beaucoup plus laborieux, la 2^o partie de la saison sera décisive quant au maintien.

Concernant la vie du Club, cela se passe très bien entre joueurs et dirigeants des deux anciens clubs ; chacun remplit le rôle qui lui est attribué.

Composition du bureau du FCLP.

Président : Dominique SIMON.

Vice-Présidents : Damien BARBEDETTE
Alphonse GOBE.

Secrétaire : Alain RONCERAY.

Secrétaire-Adjoint : Serge Vannier.

Trésorier : Jean-Yves RONCERAY.

Trésorier-Adjoint : Jérôme BOIVENT.

Membres : Benoît BAUDIN , Thierry BAZILLE , Nicolas CHATAIGNIER , Jérôme COLAS, Alain DESAUNAIS, Stéphane FERREIRA, Edgar GESLIN, Sébastien GRANGE, Ludovic GUERINEL, Thierry JOSSOMME, Daniel LAURENCE, Aurélien MERIENNE, Didier MOREAU, Gilbert PILORGE, Patrice POIDVIN , Antoine RENAULT, David RENAULT.

Le Football-Club LANDIVY-PONTMAIN vous souhaite à tous une bonne année 2008.

Le bureau du FCLP

Dates à retenir : Manifestations.

-Soirée choucroute : 23 février 2008 à PONTMAIN

-Soirée Repas dansant : 23 mars 2008 à LANDIVY



Réforme du permis de construire

Le permis de construire et les autres autorisations d'urbanisme font actuellement l'objet d'une **réforme majeure qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007**.

Les objectifs de la réforme

La réglementation de l'urbanisme et les procédures pour obtenir un permis de construire sont devenues au fil du temps de plus en plus complexes.

Pour ces raisons, le gouvernement a décidé une réforme des autorisations d'urbanisme dont les objectifs sont de :

clarifier et regrouper les différentes procédures existantes

garantir les délais et améliorer les conditions d'instruction des demandes

renforcer la sécurité juridique des autorisations d'urbanisme et responsabiliser les acteurs

Les nouvelles dispositions visent à faciliter l'acte de construire pour les citoyens, en clarifiant le droit de l'urbanisme, en améliorant les conditions d'instruction des demandes et en simplifiant le contrôle des travaux.

1 - Des procédures regroupées

Le code de l'urbanisme prévoit actuellement 11 régimes d'autorisation et 5 régimes de déclaration.

La réforme regroupe ces autorisations **en 3 permis** :

permis de construire

permis d'aménager

permis de démolir

et **une déclaration préalable**.

2 - Des champs d'application plus précis

Le champ d'application des procédures est fixé de façon exhaustive et concerne :

les constructions nouvelles ;

les travaux sur constructions existantes ;

les aménagements ;

les démolitions, le décret imposant notamment un permis de démolir dans les secteurs protégés au titre du paysage ou des monuments.

Pour chacune de ces catégories le code de l'urbanisme énumère :

les travaux soumis à autorisation,

les travaux soumis à déclaration préalable,

les travaux dispensés de formalité du fait de leur faible importance ou de leur caractère précaire.

3 - Des délais d'instruction garantis aux demandeurs et un contenu des dossiers de demande précisé

Un délai « de base » est indiqué sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie.

Ce délai est de :

1 mois pour les déclarations,

2 mois pour les permis de construire une maison individuelle et les permis de démolir,

3 mois pour les autres demandes de permis de construire et les permis d'aménager.

Une majoration de délai peut être fixée lorsque certaines consultations sont nécessaires (architecte des bâtiments de France notamment).

Cette majoration doit être notifiée au plus tard 1 mois après le dépôt du permis en mairie.

La liste des pièces composant le dossier est désormais donnée de façon exhaustive. Si le dossier est incomplet, la demande de pièces manquantes doit être notifiée dans le délai d'un mois à partir du dépôt de la demande en mairie. Passé ce délai, aucune prolongation de délai n'est possible.

La mise en oeuvre

Les imprimés pour demandes et la notice/mode d'emploi sont disponibles sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables à l'adresse suivante : <http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>

Les usagers ne disposant pas d'accès à internet peuvent retirer les imprimés en mairie, unique lieu de dépôt des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme. Les renseignements généraux sur les autorisations d'urbanisme peuvent être obtenus également en mairie ou auprès des unités territoriales de la direction départementale de l'équipement.

Les coordonnées des unités territoriales

Unité Territoriale Nord Mayenne

226, rue Joseph Cugnot—ZI « Le Terras » - B.P.125—53103 MAYENNE Cedex

Tél. 02 43 08 24 10—Fax 02 43 08 24 39

Horaires d'accueil physique des usagers

Exclusivement sur rendez vous les mardi, jeudi et vendredi après midi de 14H00 à 17H00

Suspension des permanences jusqu'au 1er novembre 2007 à Pré en Pail, Villaines la Juhel et Ernée

Accueil téléphonique

Limité aux après midi tous les jours de 14H00 à 17H00 au 02 43 08 24 20

HARMONIE MUNICIPALE



En cette fin d'année, l'harmonie a été sollicitée à plusieurs reprises dans différentes manifestations allant des cérémonies du 11 novembre à LANDIVY et à FOUGEROLLES, à la Sainte Barbe à MAYENNE, LANDIVY, FOUGEROLLES, AMBRIERES, pour certains de ces musiciens, ainsi qu'au concert qu' elle a organisé le **samedi 15 Décembre** à la salle polyvalente de LANDIVY.

Pour revenir sur ce concert, plusieurs formations du Bocage Mayennais se sont produites sur scène. C'était la première fois que cinq groupes étaient réunis. Il y avait la participation du Collège Francis LALLART de GORRON, la LYRE GORRONNAISE, la Batterie-Fanfare d'AMBRIERES, La Batucada d'AMBRIERES et l'Harmonie de LANDIVY. Au total, on pouvait compter environ 80 musiciens sur scène.

Le concert a débuté avec une création de percussion faites par les batteurs de l'Harmonie de LANDIVY, suivi de la classe orchestre du Collège F.LALLART qui a été rejointe par l'Harmonie pour un morceau intitulé « LE ROI LION ». La deuxième partie du concert a débuté avec la LYRE GORRONNAISE qui a fait sa prestation avant d'être elle aussi rejointe par le Collège F. LALLART pour interpréter deux morceaux «AMAZING GRACE et HIGHLAND CATHEDRAL » avec un sonneur de cornemuse venu d'EVRON au pied levé.

Ensuite ce fut à la Batterie-Fanfare et la Batucada d'AMBRIERES de jouer leurs morceaux. Avant de terminer par un morceau d'ensemble dirigé par moi-même devant 80 musiciens qui ont été vivement applaudis. Les applaudissements auraient-ils été plus forts avec un public plus nombreux ? Je remercie la mairie pour la mise à disposition de la salle et le pot d'honneur à la fin du concert qui a été apprécié par les musiciens.

Pour terminer, je tenais aux noms des musiciens de l'Harmonie et de moi-même à vous souhaiter de **bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2008.**





C.L.I.C. ERNÉBOC'ÂGE
20 Avenue de Paris - BP 73
53500 ERNÉE

Le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) Ernéeboc'âge, dans le cadre de sa commission « Aide aux Aidants » composée de l'antenne solidarité, de la MSA, du CIAS de l'Ernée, de l'ADMR, du CMP, a proposé en septembre et octobre dernier un forum du « Bien vivre après 60 ans » sur Ernée et Désertines.

Plus d'une centaine de personnes a assisté et participé à ces réunions d'information animée par une diététicienne sur le thème de « l'alimentation et les risques de dénutrition chez les personnes âgées ». En deuxième partie d'après midi, les participants ont pu mettre en application l'ensemble des conseils et astuces pratiques autour des stands animés par divers professionnels : ergothérapeute et diététicienne de l'hôpital local d'Ernée, dentiste conseil de la MSA, éducateur sportif de Siel Bleu, , technicienne d'intervention sociale et familiale de l'ADMR, l'animatrice de l'Espace Découvertes et d'Initiatives (EDI)...

Dans le prolongement de ces forums, il sera proposé :

Des ateliers cuisine à destination des personnes retraitées isolées :

A Ernée : les vendredis 8 février, 22 février, 7 mars et 21 mars.

A Désertines : les vendredis 1^{er} février, 15 février, 14 mars et 28 mars.

Contact : Virginie Chaillou, animatrice EDI au 02.43.04.96.79.

Des ateliers animés par l'association Siel Bleu sous forme d'exercices physiques et de conseils simples pour permettre aux personnes qui accompagnent des personnes âgées en perte d'autonomie, de les aider avec plus de facilité et de sécurité

Contact : CLIC Ernéeboc'âge au 02.43.03.37.13.

Cette action fait l'objet d'un soutien financier de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne.

HORAIRES D'OUVERTURE DU CLIC ERNEEBOC'AGE

☞ Par téléphone : Du lundi au vendredi, de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00, en contactant :

Melle BARBEDETTE Christelle, Secrétaire, au **02 43 03 37 13**

Melle BOUTTIER Aurélie, Coordinatrice, au **06 21 25 62 12**

☞ Sur rendez-vous :

Au domicile

Aux antennes du CLIC, au sein des Communautés de Communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais

A l'hôpital...

Lors de nos permanences

PERMANENCES DU CLIC ERNEEBOC'AGE

Auréli BOUTTIER, Coordinatrice

A LANDIVY, à la Mairie

le 3^{ème} mardi du mois

de 10h30 à 12h



ADSB du Bocage Mayennais

« En donnant du sang, vous donnez la vie. Merci ».

Pour l'année 2007, 221 dons ont été enregistrés sur le canton de Landivy, sur 5 collectes effectuées à Fougerolles du Plessis, contre 190 dons pour l'année 2006.

En avril dernier, le passage des « Motards ont du coeur » ont permis de réaliser 8 promesses de dons sur notre canton.

L'ADSB du Bocage Mayennais fut représentée lors de la foire cantonale en septembre dernier à St Ellier du Maine. A cette occasion, 11 Promesses de dons ont été enregistrées.

L'association a été créée en 2002 pour sensibiliser la population et notamment les jeunes à venir donner leur sang. L'objectif a été atteint. Nous espérons augmenter ces chiffres pour l'année 2008.

Collectes pour l'année 2008, dates à retenir :

À Fougerolles du Plessis de 14H30 à 18H30 :

Jeudi 21 février

Jeudi 24 avril

Jeudi 19 juin

Jeudi 2 octobre

Jeudi 18 décembre

à Gorron de 14H30 à 19H :

Lundi 28 Janvier

Lundi 31 Mars

Lundi 26 Mai

Lundi 28 Juillet

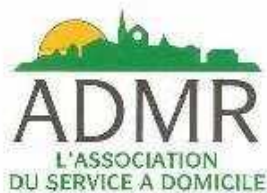
Lundi 22 Septembre

Lundi 24 Novembre

En attendant, tous les membres de l'association vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2008.

Patrick LEMAITRE, Président de l'ADSB du Bocage Mayennais
et le bureau

SERVICE D'AIDE A DOMICILE



4, place du 11 novembre
53190 Fougerolles du plessis

tél: 02 43 05 70 95 fougerolles.admr53@wanadoo.fr

HORAIRES POUR LES RENDEZ VOUS
mardi, mercredi et vendredi
de 9 heures à 11 heures trente



La téléalarme

« Plus jamais seule »

avec FILIEN



Abonnez-les au "LIEN"

La revue
des associations
locales ADMR

"Le Lien", source
d'information,
de réflexion
et de motivation
indispensable
aux enjeux de l'ADMR,
numéro un français des
réseaux de proximité.



Aide à domicile en milieu rural

L'équipe est en quête de bénévoles pour participer aux relations avec les personnes aidées, à l'élaboration et à la gestion de leurs dossiers et à la vie de l'association.

Contact : tél. 02 43 05 70 95.

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE LANDIVY

Créée en 1951 par M. René REBILLARD, la société de chasse communale de Landivy comptait à cette époque une quarantaine de sociétaires.

Suite au décès de M. René REBILLARD, qui fut président pendant cette période, c'est son fils Antoine qui a pris sa succession lors de l'assemblée générale du 14 août 1973, et ce jusqu'à son décès le 8 avril dernier.

Antoine, en dehors de ses activités de président de la Société de chasse, était aussi administrateur de la fédération.

Très proche de la nature et homme de terrain avant tout, il a participé à la mise en place d'un élevage de « perdrix nées et élevées sur le terrain ». Landivy, grâce à son biotope favorable, était donné en exemple pour maintenir les populations de petit gibier, dans tout le département.

Il faisait aussi partie de la commission « estimateurs bénévoles des dégâts de grand gibier » ainsi que responsable de la formation du permis de chasser. Les règles de sécurité et le respect de la nature étaient pour lui deux choses essentielles afin de pouvoir continuer à assouvir notre passion.



Il avait aussi réussi à regrouper les chasseurs de notre canton en collaboration avec ceux de Gorrion et Ernée afin de créer une gestion des populations de lièvre par la mise en place d'un bracelet unique.

Nous tenions à lui rendre hommage et le remercier pour tout le travail accompli pendant ces 34 années de président de la société de chasse communale de Landivy.

Aujourd'hui, M. Claude FERRAND a repris les rênes de la société en tant que président avec une vingtaine de sociétaires dont l'esprit est de continuer à pratiquer notre passion dans le souci du respect de la nature, du gibier ainsi que des autres « utilisateurs » de la nature (promeneurs, vététiste, randonneurs, etc.)

C'est l'occasion, pour nous, de remercier les propriétaires et exploitants pour le droit de chasse qui nous est accordé sur leur terrain et propriétés.

En dehors de la passion individuelle qui nous est accordé, la société de chasse organise régulièrement des destructions aux nuisibles (renard, corbeaux, pies, ragondins, etc.) ainsi que des battues de chevreuils, sangliers...

Je terminerai en vous invitant à venir participer à notre « journée tripes/grillades » qui aura lieu le Dimanche 7 septembre 2008 à la Salle Polyvalente de Landivy.



M. Claude FERRAND
Président de la Société de Chasse

OFFICE DU TOURISME CANTON DE LANDIVY

L'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme du canton s'est tenue le vendredi 7 décembre à Landivy en présence des maires de Landivy, Pontmain, La Dorée, St Ellier, St Berthevin, St Mars (maire de Fougerolles excusé), pour entendre le compte-rendu des activités de l'année, et la présentation des comptes équilibrés qui ont été approuvés, entrecoupée d'un intermède inhabituel et apprécié avec le spectacle "la folle affaire Fréming" proposé par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais ;

Les membres se sont ensuite retrouvés autour d'un buffet pour élection du tiers sortant ; Remerciements à ceux qui ont œuvré, sans souhaiter solliciter le renouvellement de leur mandat ; 4 nouveaux membres ont accepté de se joindre à l'équipe : Mme Boudon de St Ellier, Mme Herveau, Mme Mahy, M.Labouërie tous 3 nouveaux habitants de Pontmain, avec pour ce dernier un projet d'installation commerciale en janvier prochain. Le Conseil d'Administration se réunira en début février pour la répartition des responsabilités et la composition des Commissions.

L'année 2007 a connu le recensement du petit patrimoine cantonal en suite d'un travail déjà fait il y a quelques années, qui a débouché sur visites guidées et exposition sur les chapelles du canton, encore visible actuellement en vitrine de l'Otsi à Pontmain, couplée à l'exposition sur les chapelles du département accueillie cet été à la Chapelle des Oblats à Pontmain ; la Société d'Archéologie de la Mayenne souhaite approfondir ce travail en inventoriant les chapelles qui n'existent plus et leur Histoire.. et une collaboration avec Mme Garcia permettra un prolongement de ces travaux au travers d'expositions pouvant être mises en place.

L'exposition des artistes rencontre toujours autant de succès, avec un temps fort d'animation dans le square de l'Otsi le 15 août. ; 1218 demandes de renseignements et/ou visites des expositions ont été comptabilisées durant la saison estivale.

La Commission "fleurissement" a travaillé cette année en jurys croisés, pour une meilleure performance dans les jugements, et la Commission "sentiers" continue son travail de terrain pour le balisage et l'entretien des circuits (une petite note de regret : nuisances sonores et dégradations au sol par les quads et motos).

Des actions pratiques ont été menées pour mieux valoriser le canton : le document d'appel présentant sites et renseignements pratiques que l'on peut facilement adresser en réponse aux demandes des visiteurs, l'annuaire des commerçants-artisans" à l'intention des nouveaux habitants, le calendrier des manifestations du canton à l'intention des visiteurs, le renseignement du site internet tourisme.fr.....

Nous remercions la Communauté de Communes d'avoir cet été doté la structure d'un équipement informatique, qui nous permettra sur 2008 la mise à jour des documents évolutifs, la création d'un "annuaire des associations cantonales", une meilleure communication vers l'extérieur via internet.....et la liste s'allongera avec la nouvelle équipe.....

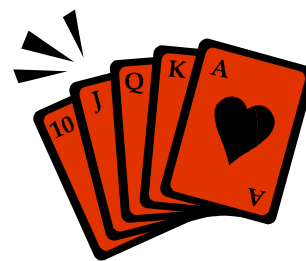
Dans le cadre de sa prise de compétence "tourisme", elle s'est également engagée par la voix de G.Moreau, Président de la Commission Tourisme, à nous soutenir entièrement dans le recrutement de l'hôtesse salariée de l'été. Par ailleurs, les 3 Otsi de la CCBM travailleront peu à peu en réseau pour une meilleure cohérence, sans pour cela remettre en cause l'engagement des bénévoles dont la place et les actions restent primordiales.

Daniel Fréard reste au Conseil d'Administration ; Guy Coupel a accepté de prendre le relais de la Présidence en souhaitant une forte implication de collaboration de l'équipe pour que la tâche ne soit pas trop lourde. Nous remercions vivement Daniel du bon travail assuré pendant ces 2 années.

Et nous souhaitons la bienvenue aux 3 nouveaux arrivés à Landivy : M.Mme Blouin "la fournée de la boulangère" remplacent M.Michel, M.Mme Bouhallier –garage- remplacent M.Mme Poisson, et M.Barrabé –garage- remplace M.Maulavé.

Invitation est lancée aux nouveaux habitants/commerçants-artisans du canton pour venir nous rejoindre : tellement de choses intéressantes à faire : Office du Tourisme S.I cantonal – 5 rue de la Grange – Pontmain 02 43 05 07 74 - otsi.pontmain@orange.fr

CLUB LOISIRS ET AMITIÉS



Pour ce début d'année 2008, le Club Loisirs et Amitiés vous offre ses vœux de **Bonne et heureuse Année.**

Nous avons une pensée particulière pour nos amis qui vivent seuls ou qui sont en mauvaise santé.

Pour la vie interne de notre association, malgré le bon accueil, le nombre d'adhérents va en diminuant, aussi n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Une occasion s'offre à vous le **24 janvier** prochain lors de l'Assemblée Générale qui sera suivie de la traditionnelle galette des rois.

Venez, le Club Loisirs et Amitiés vous y attend.

Le Bureau

=====

ASSOCIATION VIE LIBRE

L'Association Vie Libre est un mouvement national reconnu d'utilité publique qui regroupe d'anciens malades alcooliques et abstinents volontaires.

Depuis plus de 50 ans, des bénévoles, avec leur expérience et les difficultés qu'ils ont surmontées, peuvent aider les personnes qui ont des problèmes avec l'alcool.

Vous pouvez contactez près de chez vous Pascal : 02 43 05 23 36 ou 06 85 34 59 30

=====

AVIS

Si vous retrouvez par hasard un petit chat tigré d'environ 2 ans, merci de bien vouloir prévenir son propriétaire au : 02 43 05 12 27



ETAT CIVIL

MAIRIE

Ils sont arrivés

LUNDI :

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

MARDI :

De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

MERCREDI :

De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

JEUDI :

De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

VENDREDI :

De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

SAMEDI :

De 8 h à 12 h

Monsieur le Maire reçoit tous les jours
à la Mairie sur rendez-vous

Inès PILORGE le 29 octobre à Fougères

Lisa MOREL le 3 novembre à Fougères



Autres Permanences

Assistante Sociale :

chaque lundi de 14 H à 17 H

A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information Logement) :

3^{ème} Lundi de chaque mois de 14 H 15 à 15 H 30

C.P.A.M. :

Chaque lundi de 9H30 à 11H45

M. PENOT, Conciliateur :

4^{ème} mardi de chaque mois de 9H00 à 12H00
(sur rendez-vous à la Mairie)

CLIC Ernée Boc'age :

3^{ème} mardi de chaque mois de 10H30 à 12H00

C.D.H.A.R. (Habitat et Développement) :

4^{ème} jeudi de 14H00 à 15H00

Site Internet de LANDIVY

Le site Internet officiel de la commune de Landivy est en ligne depuis quelques jours.

Vous pouvez le consulter sur <http://www.landivy.fr>

Vous y trouverez des informations utiles, une rubrique actualités, le compte rendu des réunions de Conseil Municipal, etc.

Au fil du temps, il sera complété pour répondre à vos attentes.

J'invite les passionnés du web, et tous ceux qui ont de bonnes idées à se joindre à moi. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. N'hésitez pas à me contacter :

mairie@landivy.fr ou webmaster@landivy.fr

De plus, chacun peut demander à créer gratuitement son adresse du type :

monnom@landivy.fr

Il suffit de se présenter au secrétariat de la Mairie, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et, pour les mineurs, d'une autorisation du responsable légal. Le choix du mot de passe est laissé libre.

L'utilisation de la boîte mail est soumise aux règles habituelles : pas d'envoi de virus, de spam, pas de diffusion d'images ou de propos de caractères racistes, pornographiques ou négationnistes. En cas de manquement à ces règles, l'adresse pourra être fermée par le webmaster sans préavis.

Bon surf à tous.

Jean-Pierre DUPUIS